PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

quartiers2030

Lille, le 1.08.2025

Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Mission politique de la ville et égalité des chances
Affaire suivie par : Charlotte LEBLANC
Tél. : 03 20 30 59 96
charlotte.leblanc@nord.gouv.fr

Le préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Contrats « quartiers 2030 » - préparation de la programmation 2026

Pièces jointes :
- Cadre d'intervention des crédits spécifiques politique de la ville – Note de cadrage départemental 2026
- Vademecum DAUPHIN

L'ensemble des contrats « Quartiers 2030 » signés en 2024 pour le département du Nord constitue la formalisation de projets de territoires intégrant les spécificités locales et réaffirmant notre ambition commune : mobiliser tous les leviers nécessaires pour améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Après ces deux premières années d'engagement, il est temps de préparer la programmation des actions pour l'année 2026. Les projets retenus et financés en 2026, dans le cadre d'une instruction partenariale, devront s'inscrire pleinement dans les priorités définies par chaque territoire au sein des contrats « Quartiers 2030 ». Ils porteront notamment sur les enjeux majeurs que sont l'éducation, la citoyenneté, l'égalité femmes-hommes, la santé, l'emploi, la transition écologique, la sécurité et la prévention de la délinquance, avec une action forte à destination des jeunes, qui constituent un public prioritaire.

Par ailleurs, cette programmation devra également répondre aux ambitions définies lors du comité interministériel des villes (CIV) du 6 juin 2025, qui a identifié trois axes majeurs pour apporter des réponses ciblées, ambitieuses et efficaces aux défis actuels et futurs des quartiers prioritaires :
- bâtir la grande alliance pour l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes ;
- assurer une vie décente et en sécurité ;
- investir dans la réussite économique pour toutes et tous.

Les appels à projets (AAP) pour la programmation 2026 des crédits spécifiques devront être lancés avant la fin de cette année. Toutefois, l'AAP annuel ne doit pas constituer la seule modalité de programmation, notamment si les projets déposés ne couvrent pas l'ensemble des priorités fixées dans le contrat. D'autres modalités pourront ainsi être mises en œuvre :
- Appels à manifestation d'intérêt spécifiques, permettant de co-construire des actions lorsque les porteurs de projet ne sont pas encore identifiés ;
- Réserves budgétaires annuelles permettant de financer des projets de plus petite envergure ou des expérimentations au fil de l'eau, dans le cadre d'une co-instruction multipartenariale.

Les projets déposés dans le cadre de cet AAP devront être complémentaires avec les autres dispositifs spécifiques de la politique de la ville, en particulier les cités éducatives et Vacances pour tous. Les propositions de programmation de crédits politique de la ville devront également intégrer une part d'actions nouvelles dans le cadre des priorités définies par la ministre en charge de la ville et par les contrats « Quartiers 2030 ».

Vous trouverez en pièce jointe le cadre départemental d'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville pour 2026, qui peut être transmis aux porteurs de projets dans le cadre de vos AAP.

Les délégués du préfet sont, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, vos interlocuteurs privilégiés et doivent être associés à toutes les étapes de la programmation.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué pour l'égalité des chances

Paul-Marie CLAUDON

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalités porteuses d'un contrat de ville

Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville

Copies à :

Monsieur le président du conseil régional Hauts de France

Monsieur le président du conseil départemental du Nord

Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales

Monsieur le directeur de la DDTM du Nord

Monsieur le directeur de la DDETS du Nord

Madame la rectrice de l'académie de Lille

Monsieur le directeur des services académiques du Nord

Monsieur le directeur général de l'ARS Hauts-de-France

Madame la directrice territoriale du Nord de l'ARS

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Monsieur le commissaire à la lutte contre la pauvreté

Monsieur le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord

Madame la directrice de la CAF

Madame la directrice de France Travail

Madame la directrice de l'AREFIE

Madame la directrice de la CPAM

Monsieur le directeur régional de l'ADEME

Monsieur le directeur régional de la Banque des territoires

Monsieur le directeur régional de BpiFrance

Madame la chargée de mission territoriale de l'ANRU

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Hauts de France

Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts de France